



1/ Pays d'histoire et de culture, le département de la Dordogne offre un environnement paysager riche participant à l'attractivité du cadre de vie.
2/ A Beynac-et-Cazenac, qui a reçu le prix spécial de l'intégration de la végétation spontanée dans les rues et ruelles en 2016, les pieds de murs et façades sont largement végétalisés, limitant ainsi la fastidieuse tâche du désherbage.

Fleurir le Périgord, une dynamique territoriale et locale

La Dordogne, territoire préservé et naturel, vient d'être labellisé Département Fleuri, soulignant ainsi l'important travail réalisé par le Pôle Paysage et espaces verts du département dans le conseil et l'accompagnement quotidien des communes. Ici, le label Villes et Villages Fleuris est utilisé comme un levier d'action locale au service de stratégies territoriales.

La Dordogne présente une identité rurale marquée par une diversité de paysages entre vallées, vignobles, causses et grands ensembles forestiers. Pays d'histoire et de culture, le département périgordin offre un environnement paysager riche participant à l'attractivité du cadre de vie. Une politique départementale ambitieuse et dynamique est menée en faveur de l'accueil du public et du tourisme et passe, entre autres, par la qualité de la végétalisation des espaces urbains et ruraux. Ainsi, c'est le Pôle Paysage et espaces verts de la Direction du patrimoine routier, paysager et des mobilités du Conseil départemental périgordin qui pilote et gère, depuis 2012, l'organisation et l'animation départementale de fleurissement. En 4 ans, la participation a quasiment doublé, portant aujourd'hui à 83 le nombre de communes participant à la démarche et témoignant d'un engouement des acteurs locaux pour cette dynamique territoriale.

Assister et conseiller

La campagne départementale 'Fleurir le Périgord' est animée par le Pôle Paysage et espaces verts qui possède les outils, les techniques et le savoir-faire pour aménager durablement et de manière qualitative les paysages. "Nous possédons une solide expérience et technicité dans le milieu du paysage et de l'environnement qu'il paraissait évident de mettre à disposition des communes. Ainsi, nous sommes là pour accompagner et conseiller celles qui désirent s'inscrire dans une gestion et un aménagement raisonnés de leur territoire. En effet, la grille du label des Villes et Villages Fleuris, qui guide la campagne, évalue des critères majoritairement en faveur du développement durable (environ 70 %)" témoigne Daniel Beauvois, responsable du Pôle Paysage et espaces verts. "Chaque

année, en mars, les 5 à 6 communes proposées à la labellisation régionale bénéficient d'une journée de formation théorique sur les critères du label et sur l'élaboration du dossier technique, basée sur la trame du concours national. Nous réalisons ensuite une pré-visite simulant la visite du jury régional afin d'aider les communes à préparer le parcours et les éléments techniques nécessaires". Tout au long de l'année, des formations d'accompagnement technique sont organisées par le département en partenariat avec le CNFPT sur différents thèmes : végétalisation des cimetières, des rues et ruelles, taille raisonnée des arbustes, gestion des arbres, conception et création de jardins éphémères... Une journée 'fleurissement' permet également aux élus et techniciens d'assister à des témoignages d'une commune périgordine où des indicateurs économiques sont présentés (temps passé par homme, par jour et par type de tâche) afin de comparer les temps d'intervention entre une gestion systématique ou raisonnée des espaces. "Nous effectuons des diagnostics de pratiques sur demande, afin de cibler les gestes chronophages, comme la taille et la tonte. Nous essayons de montrer que plus la biodiversité est développée, moins il y a de

EN CHIFFRES

- Label département fleuri obtenu en 2016
- 31 communes labellisées sur les 557 communes périgordinnes
- 83 communes inscrites à la campagne départementale 2016
- 15 communes 1 fleur
- 13 communes 2 fleurs
- 1 commune 3 fleurs
- 2 communes 4 fleurs



3/ La 'Charte 0 pesticide', élaborée par le Pôle Paysage et espaces verts et étroitement liée avec la démarche 'Fleurir le Périgord', est un outil à destination des collectivités pour mettre en place des pratiques alternatives de gestion telles que la végétalisation des pieds de murs. **4/** Pour le Pôle Paysage et espaces verts, 'Fleurir le Périgord' est aussi un outil 'social' permettant de retisser du lien entre habitants et générations. La conception et la création de jardins éphémères participent à cette dimension sociale et culturelle en animant les bourgs et villages périgordins.

coût de gestion, car la nature s'autorégule. Nous proposons aussi un voyage d'étude annuel afin que, élus et techniciens, découvrent ensemble de nouvelles façons de fleurir, de concevoir... Grâce à tous ces événements, ces différents acteurs se côtoient souvent et ont développé depuis un réseau dynamique de partage d'expériences, notamment via des circuits de visites de communes labellisées et de cimetières paysagers. Il a en fait fallu semer la graine qui s'est ensuite dispersée d'elle-même de commune en commune. Dans ce sens, des conventions de partenariat au service du label ont été mises en place afin de permettre et d'officialiser la mise à disposition (5 demi-journées par an) de techniciens de communes comme Bergerac ou Sarlat" raconte Daniel Beauvois.

Un nombre croissant de participation

En début d'année, a lieu la cérémonie de remise des prix départementaux, moment de convivialité rassemblant pas moins de 300 personnes. Selon 3 catégories (moins de 1 000 habitants, de 1 000 à 5 000, plus de 5 000), les communes sont récompensées du 1^{er} au 3^e prix et de prix spéciaux saluant l'originalité et le savoir-faire des jardiniers, ainsi que l'implication des habitants (rue végétalisée, cimetière, jardin d'école...). La campagne est lancée en mai par mailing à toutes les communes. Un accompagnement dans la presse ainsi qu'un bouche-à-oreille entre agents permet de véhiculer plus largement l'information. Toutes les communes candidates sont ensuite visitées. "Chaque année, 5 à 10 communes supplémentaires participent à la campagne. Les tournées sont ensuite organisées avec 3 à 4 jurys répartis selon les secteurs géographiques. En juillet, les visites, au nombre de 3 à 4 par jour, durent environ 1 h où il s'agit de mettre les agents et élus dans les mêmes conditions que lors du passage du jury régional. Techniciens et responsables espaces verts de communes labellisées, membres du Comité départemental du tourisme, responsable de l'Agenda 21 du département, arboristes, paysagistes d'entreprises privées, professeurs de lycées agricoles, techniciens du Pôle Paysage et espaces verts... composent une équipe pluridisciplinaire de 20 à 25 personnes qui mêlent leur regard et savoir-faire. En juin, nous organisons une journée à destination des jurys, à la fois théorique et pratique, afin de faire intégrer les critères de la grille et d'harmoniser ainsi les futures notations. A la suite des visites, un rapport technique est réalisé pour chaque commune : outils de travail et pistes d'amélioration sont donnés afin que les communes soient

le plus prêtes possibles au passage du jury. En octobre, nous nous réunissons une dernière fois pour établir le classement des communes... Nous veillons à ne surtout pas emmener à la labellisation des communes encore trop fragiles, un échec entraînant souvent une très forte démobilisation" confie Daniel Beauvois.

Communication et animation

Le Pôle Paysage et espaces verts communique et anime largement la campagne départementale. Le site internet dédié présente des fiches techniques téléchargeables, actualités, projets exemplaires de communes en termes d'aménagements publics... Un dossier de presse très complet est réalisé chaque année et retrace le programme annuel, le bilan de l'année, les critères et éléments d'appréciation du label... Lors du lancement de la campagne, des affiches 'Fleurir le Périgord' sont distribuées à l'ensemble des communes participantes ainsi qu'au Comité Départemental du Tourisme. "L'année prochaine, nous prévoyons de diffuser plus largement à d'autres organismes tels que l'Union des Maires et les Communautés de communes. Les jardins éphémères que nous mettons en place depuis 20 ans déjà sont aussi un des points forts de notre animation. Tous les 3 ans, nous en réalisons un nouveau, l'ancien étant ensuite déplacé de communes en communes. Ces jardins permettent de lier le 'fleurissement' à la culture et à l'événementiel en étant support de convivialité, de vitalité des communes, de rencontres et de conférences autour du paysage" conclut Daniel Beauvois.

LA 'CHARTE 0 PESTICIDE'

En lien étroit avec 'Fleurir le Périgord', cette charte a été élaborée par le Pôle Paysage et espaces verts soucieux de préserver les ressources naturelles du département.

A ce jour, 303 collectivités sont signataires dont 70 communes sur les 83 qui ont candidaté à la campagne départementale en 2016. C'est un outil pour aider les communes à mettre en place des pratiques alternatives de gestion de leurs espaces (végétalisation des cimetières, fleurir les pieds de murs...). Depuis 2016, les communes de Dordogne n'ayant pas signé la charte se voient interdites les aides financières départementales pour les aménagements, équipements et infrastructures.

Pour plus d'informations : Cd24.villesetvillagesfleuris@dordogne.fr
Cd24.charte0pesticide@dordogne.fr